

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2011 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Est absent : M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveill , secrétaire-trésori re, fait fonction de secrétaire.

11-03-34 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

11-03-35 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2011

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 février 2011, tel que présenté.

11-03-36 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2011, tel que présenté.

Évolution de la construction du barrage Mékinac

Madame Ginette Dontigny, monsieur Jacques Chauvette et monsieur Donald Olivier, représentants d'Hydro-Québec, font part publiquement de l'évolution des travaux de construction du barrage Mékinac.

11-03-37 Demande de dérogation mineure

Considérant la demande de dérogation mineure de Louis R. Lupien, visant à obtenir l'approbation de construire un chalet d'une hauteur de 12 mètres (39,37 pieds) et de 3 étages, alors que le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives permet une hauteur maximum de 7 mètres (23 pieds) et de 2 étages, sur le lot 27 du Rang B du canton Lejeune au lac du Missionnaire;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande de dérogation et recommande au conseil municipal de la refuser;

Considérant les explications données par monsieur Lupien dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives porte à l'étude cette demande de dérogation, afin d'approfondir les motifs soumis par le propriétaire du terrain à ce jour.

11-03-38 **Journée de Formation**

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal autorise l'inscription de Godfrey Plachta, président du Comité consultatif d'urbanisme de Trois-Rives, à la journée de formation intitulée *La nouvelle loi proposée sur l'aménagement durable du territoire*, qui sera donnée à Victoriaville le 30 avril 2011, et autorise le paiement des frais inhérents à cette participation.

11-03-39 **Schéma de couverture de risques incendie**

Considérant que PMA assurances demande que le conseil municipal de Trois-Rives atteste l'adoption du schéma de couverture de risques de la MRC de Mékinac, tel qu'approuvé par le ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le but de cet exercice est que la municipalité obtienne un crédit de 10 % de sa prime « Bâtiments et contenu », de la part de La Mutuelle des municipalités du Québec;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Rheault, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le schéma de couverture de risque précité et respecte son plan de mise en œuvre en tous points.

11-03-40 **Conditions de retrait de la Paroisse d'Hérouxville de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice a été constituée par entente intermunicipale approuvée le 21 mars 2007 par la ministre des Affaires municipales et des Régions Nathalie Normandeau;

Considérant que la Paroisse d'Hérouxville a adhéré à l'entente intermunicipale le 29 avril 2008;

Considérant que la Paroisse d'Hérouxville a, conformément à l'article 8 de l'entente, informé les autres municipalités parties à l'entente de son intention d'y mettre fin le 7 avril 2011;

Considérant que les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives désirent continuer à être desservies par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch de Mékinac, de Trois-Rives et d'Hérouxville acceptent les conditions de retrait de la Paroisse d'Hérouxville que les municipalités ont convenues entre elles.

En Conséquence il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- accepte le retrait de la municipalité d'Hérouxville comme membre de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice ;
- accepte les conditions de retrait s'y rattachant ;
- autorise Lucien Mongrain, maire, et Nicole Léveillé, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives, les conditions de retrait de la paroisse d'Hérouxville de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

11-03-41

Entente pour le maintien de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice a été constituée par entente intermunicipale approuvée le 21 mars 2007 par la ministre des Affaires municipales et des Régions Nathalie Normandeau;

Considérant que la Paroisse d'Hérouxville a adhéré à cette entente intermunicipale le 29 avril 2008;

Considérant que la Paroisse d'Hérouxville a, conformément à l'article 8 de l'entente, informé les autres municipalités qui en font partie, de son intention d'y mettre fin le 7 avril 2011;

Considérant que les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives désirent continuer à être desservies par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch de Mékinac, de Trois-Rives et d'Hérouxville acceptent les conditions de retrait de la Paroisse d'Hérouxville que les municipalités ont convenues entre elles;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare appuyée par Caroline Naud et résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- accepte le retrait de la municipalité d'Hérouxville comme membre de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice ;
- adopte la nouvelle entente avec les conditions s'y rattachant ;
- autorise Lucien Mongrain, maire, et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives, la nouvelle entente et ses annexes.

Lise Roy Guillemette, conseillère municipale, enregistre sa dissidence, précisant qu'elle est en désaccord avec le mode de répartition des dépenses énoncé à l'article 6 de l'entente.

11-03-42

Demande de contribution de la Société Canadienne de la Croix-Rouge

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare, il est unanimement résolu, de renouveler, pour une période de trois ans, la lettre d'entente soumise par la Société Canadienne de la Croix-Rouge, en ce qui a trait aux services aux sinistrés, et d'autoriser Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à la signer;

Il est également résolu que la Municipalité de Trois-Rives accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la CROIX-ROUGE, et s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2011 :125 \$
- 2012 :150 \$
- 2013 :150 \$

11-03-43

Activité de perfectionnement

Considérant que l'Association des directeurs municipaux organise, le 5 avril 2011 à Shawinigan, une activité qui aura pour but de renseigner les participants sur les différentes modifications qui ont été apportées au Guide de gestion des documents municipaux;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise l'inscription de la directrice générale à cette activité de perfectionnement, et autorise le paiement des frais inhérents à cette participation.

11-03-44

Subvention pour le déneigement du chemin Saint-Joseph – Demande d'ajustement de la TVQ

Considérant que le ministère des Transports du Québec octroie une subvention à la municipalité de Trois-Rives pour le déneigement du chemin Saint-Joseph;

Considérant que la TVQ est incluse dans le montant alloué;

Considérant que cette dernière a augmenté de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2011;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au ministère des Transports du Québec, d'ajuster le montant qu'il donne à la municipalité, en fonction de la hausse de la TVQ de 1 %, au premier janvier 2011.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Monique Rossignol, présidente de la Corporation touristique et culturelle de Grand'Mère, qui remercie le conseil de sa générosité. Elle précise que cette aide financière les aidera à maintenir un service de qualité au bureau d'accueil touristique de Shawinigan (secteur Grand'Mère) et qu'elle attend les cartes de la municipalité.
- De Serge Desjardins, chef de service Recyclage et Matières résiduelles de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie qui nous fait une offre concernant la prise en charge, par cette Régie, des matières valorisables des mini éco-centres de la MRC de Mékinac.
- De Pierre Robert, directeur régional de la Direction régionale de la Mauricie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire, qui accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période commençant le 15 février 2010.

Il dit profiter de l'occasion pour nous rappeler qu'aux termes de la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et de diverses lois concernant le domaine municipal (projet de loi 131), le prochain relevé devra lui être transmis au plus tard le 15 février 2012.

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 4 147,64 \$ dont voici le détail :

Nicole Léveillé	Salaire semaine du 6 févr. + caucus	523,67
Nicole Léveillé	Salaire semaine du 13 février	479,95
Nicole Léveillé	Salaire semaine du 20 février	479,95
Salaire administration	Semaine du 6 février	597,76
Salaire administration	Semaine du 13 février	137,43
Salaire administration	Semaine du 20 février	597,76
Salaire conciergerie	Semaines du 31 janvier et du 6 février	200,10
Salaire conciergerie	Semaines du 13 et du 20 février	200,10
Club Fadoq	Frais de repas, réunion du conseil	67,20
Hydro-Québec	Électricité Centre communautaire	863,72

Approbation de la liste des comptes à payer

Service Cité-Propre inc	Collecte des ordures février 2011	
	Conteneurs janvier 2011	7 417,33
Télébec ltée	Service téléphonique bureau	91,12
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation mars	901,54
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation mars	305,85
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation mars	305,85
Caroline Naud	Rémunération et allocation mars	305,85
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation mars	305,85
Ninon Fortier	Rémunération et allocation mars	305,85
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation mars	305,85
Nicole Léveillé	Salaire semaine du 27 février + Réunion spéciale 21 février	518,72
Salaire administration	Semaine du 27 février	597,76
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	128,64
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	15,36
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	43,20
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	36,53
Groupe CLR	Temps d'onde radio, 2 radios mobiles et 1 portatif pour un mois	120,60
Croix bleue Médavie	Collectif d'assurances mars + ajustement	260,59
SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite février 2011	312,24
Salaire hygiène du milieu	Ménage conteneurs et bacs récupération	182,03
Buroplus	Fourniture de bureau	131,90
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie janvier 2011	
	Entente inspecteur janvier 2011 + ajustement 2010	3 235,89
Épicerie Lemay-Kinac	Produits d'entretien, divers	58,97
Fabrice Brière	Service premier répondant	20,00
Robert Cossette	Service premier répondant	105,55
Stéphanie Cake	Service premier répondant	20,00
Geneviève Thibeault	Service premier répondant	32,00
FD Jul inc.	Fourniture de bureau	258,44
Service Cité-Propre inc.	Remise dépôt de garanti	5 000,00
MRC de Mékinac	Facture vidange de fosses septiques	135,00

MicroGest	Service technique système informatique	530,51
MRC de Mékinac	Frais de vente pour taxes avril 2009	193,46
Régie incendie Vallée St-Maurice	2 ^e versement quote-part	17 228,79
Crois-Rouge Canadienne	contribution annuelle	125,00
Robert Sperano	Frais de déplacement membre du CCU	16,32
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie, sablage	2 173,11
Groupe Ultima inc.	Assurances générales	6 186,00
Le Nouvelliste	Abonnement 13 semaines	64,28
Lise Roy Guillemette	Frais de déplacement 3 mois	63,36

11-03-46 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 7 mars 2011, totalisant 48 064,30 \$.

11-03-47 **Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul-Rheault il est unanimement résolu :

- D'entériner la signature de Lucien Mongrain, maire, relative à la présentation du projet de la municipalité de Trois-Rives intitulé *Amélioration des chemins situés en milieu forestier*, soumis dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie;
- D'engager la municipalité de Trois-Rives à faire l'entretien des équipements mis en place par la réalisation de ce projet visant à améliorer certains chemins.

11-03-48 **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.

/s/Lucien Mongrain
Maire

/s/ Nicole Léveillée
Secrétaire-trésorière